

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

LA PARTICIPATION FONCIERE OPPORTUNITE - « P.F.O. »

Société Civile de Placement Immobilier
Capital Social : 216 080 800 €
Siège Social : 9, rue Jadin - 75017 PARIS
R.C.S. PARIS D 385 208 905

AVIS DE CONVOCATION

Les associés de la Société « LA PARTICIPATION FONCIERE OPPORTUNITE » sont convoqués en **assemblée générale ordinaire**, conformément à la loi et aux statuts, à l'ESPACE ATHENES, 8, rue d'Athènes à PARIS 9ème, le mercredi 20 juin 2012 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes. Approbation des comptes de l'exercice 2011. Quitus à la société de gestion
2. Approbation de la répartition du bénéfice et affectation du solde
3. Approbation des valeurs de réalisation et de reconstitution de la société au 31.12.2011
4. Autorisation de distribution totale ou partielle des réserves distribuables de plus ou moins values sur cessions d'immeubles
5. Rémunération sur cession d'actifs immobiliers
6. Rémunération et remboursement des frais de déplacement du conseil de surveillance
- 7.8.9.10.11.12.13.14.15. 16. Nominations au conseil de surveillance

Les projets de résolutions présentés à l'assemblée générale sont les suivants :

Première résolution. — L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de la Société de Gestion,
- du rapport du Conseil de Surveillance,
- du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 214-76 du Code Monétaire et Financier,

approuve lesdits rapports et les comptes de l'exercice 2011,
approuve toutes les opérations traduites par ces comptes, notamment celles faisant l'objet du rapport spécial sur les conventions,
approuve les comptes annuels au 31 décembre 2011 qui sont présentés et qui se traduisent par un résultat bénéficiaire de 16.003.319 €,
- donne quitus à la Société de Gestion de l'exécution de sa mission pour ledit exercice.

Deuxième résolution. — L'Assemblée Générale, sur le bénéfice net distribuable, c'est-à-dire :

– bénéfice de l'exercice :	16.003.319 €
– report à nouveau :	+ 2.681.120 €
soit	18.684.439 €
décide :	
– de fixer le dividende de l'exercice au montant des acomptes déjà versés :	17.286.464 €
– et d'affecter au report à nouveau, le solde de :	1.397.975 €

Troisième résolution. — L'Assemblée Générale, sur proposition de la Société de Gestion, approuve les valeurs de réalisation et de reconstitution de la Société fixées au 31 décembre 2011 respectivement à 291.767.358 € et à 341.304.247 €.

Quatrième résolution. — L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Société de Gestion, autorise cette dernière à procéder, lors du versement du 4e acompte sur dividendes de l'exercice 2012, à la distribution totale ou partielle des réserves distribuables de « plus ou moins-values sur cessions d'immeubles locatifs » existant au 31/12/2011, à la condition que le montant de la réserve susvisée, arrêté au 31 décembre 2012, soit au moins égal au montant global de la distribution ainsi envisagée.

Cette autorisation est donnée jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

Cinquième résolution. — L'Assemblée Générale autorise la Société de Gestion à percevoir une rémunération, au taux de 2,50%, sur le prix de vente, net vendeur, des immeubles cédés par la Société au cours de l'exercice 2012 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Sixième résolution. — L'Assemblée Générale, sur proposition de la Société de Gestion, fixe au montant inchangé de 9.000 €, la rémunération à allouer globalement au Conseil de Surveillance pour l'exercice 2012 et autorise le remboursement des frais de déplacement.

Résolutions relatives à la nomination des membres du Conseil de Surveillance

Septième résolution. — L'Assemblée Générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Pierre BAUDE.
Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Huitième résolution. — L'Assemblée Générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Olivier BLICQ.
Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Neuvième résolution. — L'Assemblée Générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Fabrice BONGIOVANNI.
Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Dixième résolution. — L'Assemblée Générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Jean-Luc BRONSART.
Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Onzième résolution. — L'Assemblée Générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Régis HOLO.
Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Douzième résolution. — L'Assemblée Générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Alain LANCON.
Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Treizième résolution. — L'Assemblée Générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Frédéric LAURENT.
Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Quatorzième résolution. — L'Assemblée Générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Michel MALGRAS.
Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Quinzième résolution. — L'Assemblée Générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la société AAAZ, représentée par Monsieur Serge BLANC.
Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Seizième résolution. — L'Assemblée Générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la SCI ISIS, représentée par Madame Dany PONTABRY.
Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

*La Société de Gestion,
PERIAL ASSET MANAGEMENT,
Jean-Christophe ANTOINE,
Directeur général.*